

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

ORDONNANCE N°2026-017/PT-RM DU 07 AOÛT 2026 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50 MWC, AVEC UNE CAPACITE DE STOCKAGE DE 25 MW/50 MWH A TIETIGUILA, REGION DE KOULIKORO.....page.02

ORDONNANCE N°2026-018/PT-RM DU 07 AOÛT 2026 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT-PHASE 1.....page.02

DECRET N°2026-0480/PT-RM DU 07 AOÛT 2026 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50 MWC, AVEC UNE CAPACITE DE STOCKAGE DE 25 MW/50 MWH A TIETIGUILA, REGION DE KOULIKORO.....page.03

DECRET N°2026-0481/PT-RM DU 07 AOÛT 2026 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT-PHASE 1.....page.04

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ORDONNANCES

ORDONNANCE N°2026-017/PT-RM DU 07 AOUT 2026 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50 MWC, AVEC UNE CAPACITE DE STOCKAGE DE 25 MW/50 MWH A TIETIGUILA, REGION DE KOULIKORO

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2026-032 du 15 juillet 2026 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnance ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

La Cour suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1er : Est autorisée, la ratification de l'Accord de prêt, d'un montant global de quarante-quatre milliards trois-cent soixante-huit millions (44 368 000 000) de FCFA, signé à Ouagadougou, le 03 juillet 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet de Construction d'une Centrale solaire photovoltaïque de 50 MWc, avec une capacité de stockage de 25 MW/50 MWH à Tietiguila, Région de Koulikoro.

Article 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 07 août 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Tiemoko TRAORE**

ORDONNANCE N°2026-018/PT-RM DU 07 AOUT 2026 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT-PHASE 1

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2026-032 du 15 juillet 2026 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnance ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

La Cour suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1er : Est autorisée, la ratification de l'Accord de prêt, d'un montant de quarante-huit milliards (48 000 000 000) de FCFA, signé à Ouagadougou, le 03 juillet 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement du Projet de Renforcement des Infrastructures scolaires dans différents ordres d'Enseignement-Phase 1.

Article 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 07 août 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Education
nationale,
Amadou SY SAVANE**

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

DECRETS

**DECRET N°2026-0480/PT-RM DU 07 AOUT 2026
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET
2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (BOAD),
POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET
DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50 MWC, AVEC
UNE CAPACITE DE STOCKAGE DE 25 MW/50
MWH A TIETIGUILA, REGION DE KOULIKORO**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Ordonnance n°2026-017/PT-RM du 07 août 2026 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Ouagadougou, le 03 juillet 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet de Construction d'une Centrale solaire photovoltaïque de 50 MWC avec une capacité de stockage de 25 MW/50 MWH à Tietiguila, Région de Koulikoro ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des Traités ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifiée portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de prêt, d'un montant global de quarante-quatre milliards trois-cent soixante-huit millions (44 368 000 000) de FCFA, signé à Ouagadougou, le 03 juillet 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet de Construction d'une Centrale solaire photovoltaïque de 50 MWC, avec une capacité de stockage de 25 MW/50 MWH à Tietiguila, Région de Koulikoro.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 août 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Tiemoko TRAORE**

DECRET N°2026-0481/PT-RM DU 07 AOUT 2026 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET, SIGNE A OUAGADOUGOU, LE 03 JUILLET 2026, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT-PHASE 1

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Ordonnance n°2026-018/PT-RM du 07 août 2026 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Ouagadougou, le 03 juillet 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement du Projet de Renforcement des Infrastructures scolaires dans différents Ordres d'Enseignement-Phase 1 ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des Traités ;

Vu le Décret n° 2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié, l'Accord de prêt, d'un montant de quarante-huit milliards (48 000 000 000) de FCFA, signé à Ouagadougou, le 03 juillet 2026, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD), pour le financement du Projet de Renforcement des Infrastructures scolaires dans différents Ordres d'Enseignement-Phase 1.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 août 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération Internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Education
nationale,
Amadou SY SAVANE**

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**